



Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No 01/2026 au Conseil communal

Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz : Phases SIA 32 à 41

Rapport de la Commission Technique

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le 30 mars 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal	M. Axel Boggio, Président
Municipalité	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Philippe Michelet M. Damien Cuche
Commission technique	Mme Johanne Raemy M. Fabio Gaggetta M. Eric Ruchet
Commission des Finances	Mme Amélie Ramoni-Perret M. Daniele Annese M. Olivier Guignard M. Christian Marrel
Chef du service technique	M. Andréa Da Campo

Préambule

Depuis 2007, le SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) travaille avec les communes pour créer un axe considéré comme important pour la mobilité active pouvant relier Morges à l'Est Lausannois.

Dans cette idée, il a été proposé de faire passer cet axe par le viaduc CFF de Rochettaz. En effet, il existe déjà un chemin qui passe par le lac et un autre par la route des Monts-de-Lavaux. Ce nouvel axe horizontal assurerait une liaison à mi-hauteur entre ces deux routes.

En 2028, les CFF ont déjà prévu la réfection du viaduc (entre autres en refaisant un mur de soutènement), durant le premier semestre sur la voie Sud et le deuxième semestre sur la voie Nord. De ce fait, il serait judicieux de profiter de ces travaux pour la création de cette passerelle.

Ce préavis a pour but de décider d'allouer un crédit d'étude pour subventionner la réalisation des phases SIA 32 – 41 pour la construction de cette passerelle à mobilité active.

Analyse

Lors de la séance du 30 mars 2026, Madame Catherine Schiesser et Monsieur Andréa Da Campo, nous ont exposé les nombreux avantages tant pratiques que financiers de ce projet.

En effet, le temps pour relier la gare de la Conversion à la gare de Lausanne à pied serait d'environ 50 minutes et à vélo de 15 minutes pour une distance d'environ 4 kilomètres. La dénivellation pour relier ces deux gares serait de 6% et permettrait un déplacement fluide.

Pour le tracé qui nous concerne, la gare de Pully Nord serait seulement à environ 20 minutes à pied et 5 minutes à vélo de la gare de la Conversion pour une distance d'environ 1,6 kilomètres.

Ce projet pourrait avoir des subventions tant fédérales que cantonales, ce qui permettrait une réalisation moins coûteuse. De plus, si les travaux étaient exécutés durant le 2^e semestre 2028 cela permettrait également d'alléger les coûts.

Du côté Ouest la passerelle commencera sur des parcelles de Pully et elle finira à l'Est sur des parcelles de la commune de Belmont. Pour réaliser ce projet, il sera nécessaire d'avoir des servitudes sur les parcelles des différentes communes. Pour Belmont, seules deux parcelles sont concernées sur le chemin de Rueyres. La Municipalité a déjà entamé des discussions avec les propriétaires des parcelles concernées.

Les CFF sont propriétaires de deux parcelles qui seront touchées et une autorisation de l'Etat de Vaud sera demandée pour une emprise provisoire sur une parcelle située en aire forestière.

Les autres communes concernées se chargeront de prendre contact avec les propriétaires des parcelles nécessitant une servitude.

Durant la phase d'étude de ce projet, il a été décidé, pour des questions budgétaires et d'échéanciers, de faire passer cette voie active au Nord de la voie de chemin de fer.

La structure de la passerelle serait en acier et sa largeur serait de 3 mètres puis de 3,50 mètres pour le chemin de mobilité active, pour des raisons statiques et structurelles. Un garde-corps de 1,80 mètres permettra de sécuriser la partie côté Nord et une paroi de protection du côté des voies CFF.

Commentaire de la CT

La commission technique trouve cette initiative intéressante environnementalement, innovante et profitable aux habitants.

Si ce projet d'agglomération doit être réalisé, il est important que celui-ci soit exécuté dans un délai raisonnable car aux vues de sa complexité, de nombreuses coordinations seront nécessaires et le calendrier proposé sera serré.

Conclusion de la CT

Au vu de ce qui précède, la Commission technique, unanime, se rallie aux conclusions du préavis 01/2026 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 13 avril 2026.

La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
Raemy Johanne (rapporteur)	
Gaggetta Fabio	
Ruchet Eric	